

Opérateur de prévention du risque animalier - option "entretien du parc animalier" - option "aide fauconnier"

RNCP41530 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	346
Formacode(s)	31814, 31866
Code(s) ROME	A1204, A1501, K2305
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/07/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Brigade Aérienne du Contrôle de l'Espace Aérien (BACEA)	—	Former et organiser l'évaluation
MINISTERE DES ARMEES	11009001600053	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'opérateur de prévention du risque animalier sert au sein des escadrons des services de la circulation aérienne et des centres militaires de contrôle des bases aériennes de l'armée de l'air et de l'espace.

Présent sur la piste et ses abords, il concourt à la sécurité aérienne. Il est responsable de la mise en œuvre des mesures actives et passives de lutte contre le risque animalier sur une plateforme aéronautique.

Son action vise à réduire le risque de collisions animalières avec les aéronefs au décollage et à l'atterrissage.

Il effectue les observations et propose au commandement de la base aérienne les corrections environnementales à apporter pour réguler la présence animalière sur la plateforme et ses abords.

Intégrée dans le processus de maîtrise des risques des bases aériennes, la prévention du risque animalier étend le domaine d'action de la lutte contre le risque aviaire à toute population animale. Elle vise à réduire les risques de collision entre les aéronefs et les animaux lors des opérations de décollage et d'atterrissage.

Ces actions concourent à la sécurité aérienne et sont assurées par les sections de prévention du risque animalier des unités de contrôle de la circulation aérienne de l'armée de l'air et de l'espace.

L'opérateur de prévention du risque animalier exerce son activité sur les plateformes aéronautiques en métropole et à l'étranger.

ACTIVITÉS VISÉES

L'opérateur de prévention du risque animalier est chargé des activités suivantes :

Protection des aéronefs évoluant sur et autour de la plateforme :

- Mise en œuvre des mesures actives (préventives et curatives) de prévention du risque animalier ;

- Mise en œuvre les mesures passives de prévention du risque animalier ;
- Application de la procédure en cas de collision animalière.

Entretien du matériel et soutien logistique

- Entretien du matériel dédié à la prévention du risque animalier ;
- Application des mesures de sécurité liées à l'utilisation du matériel ;
- Stockage et transport du matériel.

Évolution dans un environnement aéronautique en maîtrisant les principes de lutte animalière :

- Application des règles de déplacement sur une plateforme aéronautique ;
- Identification des caractéristiques des aéronefs et prise en compte de leurs vulnérabilités.

Les activités visées liées aux blocs optionnels sont les suivantes :

Entretien du parc animalier

- Mise en œuvre du suivi et de l'entretien des animaux conformément aux normes réglementaires et sanitaires ;
- Entretien des locaux et du matériel.

Aide au fauconnier

- Participation aux mesures d'effarouchement avec les rapaces ;
- Participation à l'entretien des oiseaux ;
- Entretien des volières et du matériel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Exploiter les dispositifs d'effarouchement acoustiques, mobiles ou fixes, pyrotechniques et laser en fonction de l'espèce animale et du contexte environnemental afin d'assurer la protection des mouvements d'aéronefs sur et autour des plateformes aéronautiques.
- Utiliser l'armement létal en appliquant les règles de sécurité afin d'éviter un danger imminent pour la sécurité aérienne.
- Mettre en œuvre les moyens de piégeage (gros et petit gibier) conformément à la réglementation en vigueur afin de limiter la prolifération sur l'emprise aéronautique
- Stocker et éliminer les animaux morts recueillis à proximité des aires de mouvements et sur l'aérodrome afin d'éviter la présence d'autres espèces (charognards...) en s'assurant d'une maîtrise sanitaire optimale
- Surveiller la plateforme aéronautique en identifiant les différentes espèces présentes afin de définir et actualiser le niveau de risque animalier et d'informer les usagers sur la présence ou la concentration d'animaux.
- Recenser les zones d'attractivités faunistiques afin de proposer les actions correctives visant à rendre le milieu inhospitalier aux animaux.
- Inspecter régulièrement et méthodiquement les clôtures ainsi que le terrain aux abords afin de préserver l'imperméabilité des zones d'activité aéronautique.
- Élaborer des statistiques de présence d'animaux sur la plateforme aéronautique afin de participer à la détermination du risque animalier et à l'élaboration du programme de prévention du risque animalier.
- Débriefing avec les équipages dès la descente de l'appareil et collecter les éléments afin qu'une analyse de l'évènement soit effectuée pour se prémunir au mieux d'une récurrence.
- Récupérer l'animal ou les restes éventuels en appliquant les procédures et la réglementation en matière d'hygiène afin d'identifier l'espèce présente dans le secteur.
- Rédiger un compte-rendu d'impact avec des animaux et transmettre les éléments de la collision au service de la circulation aérienne de la plateforme afin que celui-ci procède au dépôt d'une fiche de notification d'évènement aéronautique.
- Entretenir et assurer le suivi des divers matériels d'effarouchement et de prélèvement en veillant à la qualité et à la quantité afin d'assurer leur efficacité lors des interventions.
- Veiller au suivi des systèmes de communication et des véhicules détenus afin de garantir une liberté d'action permanente.
- Vérifier et mettre en œuvre l'armement et le matériel d'effarouchement en veillant à l'application des règles de sécurité afin de garantir l'intégrité du personnel et du matériel de prévention du risque animalier.
- Appliquer les règles d'emploi lors des actions de prélèvement et d'effarouchement afin de garantir la sécurité de l'environnement.
- Assurer le stockage de l'armement et des munitions conformément à la réglementation en vigueur afin de garantir l'intégrité du matériel et du personnel
- Appliquer la réglementation relative au transport du matériel pyrotechnique afin de permettre son utilisation en toute sécurité et respecter l'environnement

- Appliquer les règles d'exploitation de la plateforme aéronautique afin de s'y repérer et de savoir y circuler en toute autonomie.
- Utiliser la phraséologie adaptée afin de bien se faire comprendre des autres utilisateurs et des services de la circulation aérienne pour évoluer en toute sécurité.
- Identifier les caractéristiques des aéronefs afin de mieux anticiper le risque animalier et de mettre en œuvre les moyens adaptés.
- Prendre en compte les vulnérabilités des aéronefs face aux collisions afin de sensibiliser le personnel navigant en fonction du niveau de risque animalier.

Les compétences liées à l'option "Entretenir le parc animalier" sont les suivantes :

- Connaître et appliquer la réglementation sur la détention d'animaux afin de respecter les besoins alimentaires de chaque espèce détenue ainsi que les normes sanitaires et vétérinaires afférentes.
- Savoir manipuler les animaux en utilisant, le cas échéant, le matériel dédié afin d'assurer la sécurité des animaux détenus
- Identifier les principales pathologies et urgences vétérinaires afin d'intervenir à bon escient pour le bien-être et la survie des espèces détenues.
- Assurer l'entretien des locaux d'accueil des animaux en respectant les normes en vigueur et les différentes méthodes afin de garantir la sécurité et la salubrité de ceux-ci.
- Vérifier la disponibilité et l'adéquation du matériel utilisé afin d'assurer l'entretien des locaux conformément aux normes sanitaires

Les compétences liées à l'option "Aider le fauconnier" sont les suivantes :

- Aider le fauconnier lors des séances d'entraînement des rapaces afin de les maintenir en condition opérationnelle.
- Aider le fauconnier lors des opérations de « chasse au vol » (en véhicule ou non) afin de contribuer par ce biais à diminuer les risques pour les usagers.
- Utiliser une télémétrie de manière adaptée afin de permettre la récupération d'un rapace égaré
- Nourrir les rapaces et prodiguer les soins élémentaires conformément aux directives du fauconnier afin de respecter les besoins alimentaires de chaque espèce détenue ainsi que les normes sanitaires et vétérinaires afférentes.
- Peser les rapaces et surveiller leur perte ou prise de poids afin de s'assurer de leur condition opérationnelle
- Identifier les principales pathologies et urgences vétérinaires afin d'intervenir à bon escient pour le bien-être et la survie des rapaces détenus.
- Assurer l'entretien des volières en respectant les normes en vigueur et les différentes méthodes afin de garantir la sécurité et la salubrité de celles-ci.
- Participer à la réalisation des différents nœuds de perches et de blocs afin d'assurer la sécurité des rapaces.

Blocs de compétences

RNCP41530BC01 — Assurer la protection des aéronefs évoluant sur et autour de la plateforme

LISTE DE COMPÉTENCES

- Exploiter les dispositifs d'effarouchement acoustiques, mobiles ou fixes, pyrotechniques et laser en fonction de l'espèce animale et du contexte environnemental afin d'assurer la protection des mouvements d'aéronefs sur et autour des plateformes aéronautiques.
- Utiliser l'armement létal en appliquant les règles de sécurité afin d'éviter un danger imminent pour la sécurité aérienne.
- Mettre en œuvre les moyens de piégeage (gros et petit gibier) conformément à la réglementation en vigueur afin de limiter la prolifération sur l'emprise aéronautique
- Stocker et éliminer les animaux morts recueillis à proximité des aires de mouvements et sur l'aérodrome afin d'éviter la présence d'autres espèces (charognards...) en s'assurant d'une maîtrise sanitaire optimale
- Surveiller la plateforme aéronautique en identifiant les différentes espèces présentes afin de définir et actualiser le niveau de risque animalier et d'informer les usagers sur la présence ou la concentration d'animaux.
- Recenser les zones d'attractivités faunistiques afin de proposer les actions correctives visant à rendre le milieu inhospitalier aux animaux.
- Inspecter régulièrement et méthodiquement les clôtures ainsi que le terrain aux abords afin de préserver l'imperméabilité des zones d'activité aéronautique.
- Élaborer des statistiques de présence d'animaux sur la plateforme aéronautique afin de participer à la

détermination du risque animalier et à l'élaboration du programme de prévention du risque animalier.

- Débriefing avec les équipages dès la descente de l'appareil et collecter les éléments afin qu'une analyse de l'évènement soit effectuée pour se prémunir au mieux d'une récurrence.
- Récupérer l'animal ou les restes éventuels en appliquant les procédures et la réglementation en matière d'hygiène afin d'identifier l'espèce présente dans le secteur.
- Rédiger un compte-rendu d'impact avec des animaux et transmettre les éléments de la collision au service de la circulation aérienne de la plateforme afin que celui-ci procède au dépôt d'une fiche de notification d'évènement aéronautique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- livret de parrainage ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

RNCP41530BC02 — Entretenir le matériel et assurer le soutien logistique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Entretenir et assurer le suivi des divers matériels d'effarouchement et de prélèvement en veillant à la qualité et à la quantité afin d'assurer leur efficacité lors des interventions.
- Veiller au suivi des systèmes de communication et des véhicules détenus afin de garantir une liberté d'action permanente.
- Vérifier et mettre en œuvre l'armement et le matériel d'effarouchement en veillant à l'application des règles de sécurité afin de garantir l'intégrité du personnel et du matériel de prévention du risque animalier.
- Appliquer les règles d'emploi lors des actions de prélèvement et d'effarouchement afin de garantir la sécurité de l'environnement.
- Assurer le stockage de l'armement et des munitions conformément à la réglementation en vigueur afin de garantir l'intégrité du matériel et du personnel
- Appliquer la réglementation relative au transport du matériel pyrotechnique afin de permettre son utilisation en toute sécurité et respecter l'environnement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- livret de parrainage ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

RNCP41530BC03 — Évoluer dans un environnement aéronautique en maîtrisant les principes de lutte animalière

LISTE DE COMPÉTENCES

- Appliquer les règles d'exploitation de la plateforme aéronautique afin de s'y repérer et de savoir y circuler en toute autonomie.
- Utiliser la phraséologie adaptée afin de bien se faire comprendre des autres utilisateurs et des services de la circulation aérienne pour évoluer en toute sécurité.
- Identifier les caractéristiques des aéronefs afin de mieux anticiper le risque animalier et de mettre en œuvre les moyens adaptés.
- Prendre en compte les vulnérabilités des aéronefs face aux collisions afin de sensibiliser le personnel navigant en fonction du niveau de risque animalier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- livret de parrainage ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

RNCP41530BC04 — Entretenir le parc animalier (Bloc optionnel)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Connaître et appliquer la réglementation sur la détention d'animaux afin de respecter les besoins alimentaires de chaque espèce détenue ainsi que les normes sanitaires et vétérinaires afférentes.
- Savoir manipuler les animaux en utilisant, le cas échéant, le matériel dédié afin d'assurer la sécurité des animaux détenus.
- Identifier les principales pathologies et urgences vétérinaires afin d'intervenir à bon escient pour le bien-être et la survie des espèces détenues.
- Assurer l'entretien des locaux d'accueil des animaux en respectant les normes en vigueur et les différentes méthodes afin de garantir la sécurité et la salubrité de ceux-ci.
- Vérifier la disponibilité et l'adéquation du matériel utilisé afin d'assurer l'entretien des locaux conformément aux normes sanitaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- livret de parrainage ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

RNCP41530BC05 — Aider le fauconnier (Bloc optionnel)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Aider le fauconnier lors des séances d'entraînement des rapaces afin de les maintenir en condition opérationnelle.
- Aider le fauconnier lors des opérations de « chasse au vol » (en véhicule ou non) afin de contribuer par ce biais à diminuer les risques pour les usagers.
- Utiliser une télémétrie de manière adaptée afin de permettre la récupération d'un rapace égaré
- Nourrir les rapaces et prodiguer les soins élémentaires conformément aux directives du fauconnier afin de respecter les besoins alimentaires de chaque espèce détenue ainsi que les normes sanitaires et vétérinaires afférentes.
- Peser les rapaces et surveiller leur perte ou prise de poids afin de s'assurer de leur condition opérationnelle
- Identifier les principales pathologies et urgences vétérinaires afin d'intervenir à bon escient pour le bien-être et la survie des rapaces détenus.
- Assurer l'entretien des volières en respectant les normes en vigueur et les différentes méthodes afin de garantir la sécurité et la salubrité de celles-ci.
- Participer à la réalisation des différents nœuds de perches et de blocs afin d'assurer la sécurité des rapaces.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- livret de parrainage ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Métier et fonctions visées au sein du MINARM

- Opérateur de prévention du risque animalier

Métier et fonctions visées dans le secteur civil

L'emploi d'opérateur de prévention du risque animalier est le même dans le secteur civil, notamment sur les grands aéroports qui bénéficient de brigades spéciales. Sur d'autres aéroports français, la fonction d'agent risque animalier peut être assurée par les pompiers. Les compétences acquises dans l'AAE rendent l'opérateur de prévention du risque animalier directement employable sur n'importe quelle plateforme aéronautique civile.

Ainsi, les compétences des opérateurs de prévention du risque animalier leur permettent d'aborder de nombreux emplois liés à la gestion de l'environnement naturel, de la faune et aux activités de la chasse.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Garde-chasse particulier
- Garde national de la chasse et de la faune sauvage
- Auxiliaire de soins aux animaux
- Soigneur en parc zoologique
- Agent de mise en fourrière animale
- Agent dans une fédération départementale des chasseurs (FDC)
- Agent d'entretien des espaces en mairie

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Arrêté du 09 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n°1300 sur la protection du secret de la défense nationale.
- Arrêté du 13 juin 2024 relatif à la prévention du risque animalier sur les aérodromes

NOR : TREA2404008A

Ce métier, en lien direct avec l'environnement faunistique et floristique, impose une prise en compte global de l'ensemble des réglementations liées à la biodiversité qu'elles soient nationales ou locales. Certains sites sont classés « Natura 2000 » et le respect des arrêtés préfectoraux fait partie intégrante du métier.

En particulier dans le cadre des engagements du ministère (près d'une quarantaine de conventions de partenariats avec le réseau des Conservatoires d'espaces naturels (CEN) conclues au travers du programme « LIFE NaturArmy), les agents travaillant dans le cadre du risque animalier sont pleinement impliqués dans les objectifs fixés.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 887 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en services aux personnes (46 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée) G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée) T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible) VOX60 — Aides-soignants · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	82 924
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	20 %

Familles professionnelles (FAP)

A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers
G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel
H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel
T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets
V0X60 — Aides-soignants

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'entrée en formation est réservée aux militaires et civils du Ministère des Armées, selon les prérequis en vigueur

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- Nombre et profils des personnes composant le jury : trois jusqu'à cinq.

Le jury de certification pourra comprendre jusqu'à cinq membres avec, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes :

- un président ;
- deux membres du collège dit « professionnel » ;
- deux membres du collège dit « formateur » ;

Des suppléants sont également désignés.

Le jury de certification hors VAE pourra être réduit à trois membres avec, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes. Dans ce cas, il devra comprendre au moins deux professionnels du secteur :

- un président, professionnel du secteur et non formateur ;
- un représentant qualifié de la profession, non formateur ;
- un représentant qualifié de la profession, non formateur, ou un formateur.

Des suppléants sont également désignés.

Les membres dits « professionnels » proviennent du secteur concerné, hors formateurs et hors organisme certificateur, si possible.

Qualité du président du jury :

Le commandant de la BACEA ou son représentant.

Mode de désignation :

Le président et les membres du jury, ainsi que les suppléants, sont désignés par le commandant de la BACEA pour une période d'un an renouvelable.

- Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés : 50 % au moins, dans la mesure du possible, hormis le président.

COMPOSITION DU JURY — VAE

- Nombre et profils des personnes composant le jury : trois jusqu'à cinq

Le jury

VAE pourra comprendre jusqu'à cinq membres avec, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes :

- un président
- deux membres du collège dit « professionnel »
- deux membres du collège dit « formateur »

Des suppléants sont également désignés.

Selon la situation, le jury VAE pourra être composé de trois membres avec, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes. Dans ce cas, il devra comprendre au moins deux professionnels du secteur :

- un président, professionnel du secteur et non formateur
- un représentant qualifié de la profession, non formateur
- un représentant qualifié de la profession, non formateur, ou un formateur

Des suppléants sont également désignés.

Les « professionnels » doivent exercer dans le domaine, ne pas être formateurs et, si possible, ailleurs qu'au sein de

l'organisme certificateur.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/07/2030
Date de dernière délivrance possible	08/07/2034

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	7	0	100 %	100 %
2023	7	0	100 %	100 %
2022	3	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP35017

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41530/>